



Province de Québec
District de Richelieu
Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

À monsieur Michel Aucoin, maire
À monsieur Réjean Champagne, conseiller
À madame Catherine Faucher, conseillère
À monsieur François Cournoyer, conseiller
À monsieur Martin Cournoyer, conseiller
À monsieur Michel Roy, conseiller
À madame Pascale Poulin, conseillère

Objet : AVIS DE CONVOCATION – Assemblée extraordinaire le 26 août 2024, 19 h 30, à l'édifice municipal (510 rang Sud)

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, conformément à l'article 152 du code municipal, peut convoquer en tout temps une séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 156 du Code municipal, « l'avis de convocation des séances extraordinaires du conseil, ainsi que l'avis de l'ajournement au cas de l'article 155, doit être donné aux membres du conseil [...] s'il s'agit d'un conseil local, au moins deux jours avant tel jour fixé » et que « cet avis est notifié par la personne qui donne l'avis, un fonctionnaire ou employé de la municipalité, un agent de la paix, un huissier ou un employé d'une entreprise publique ou privée de livraison de courrier ou de messagerie »;

PAR CONSÉQUENT, vous êtes par la présente, convoquée par le soussigné, à une assemblée extraordinaire du conseil municipal, qui sera tenue le **lundi 26 août 2024 à 19 h 30 à l'édifice municipal**, situé au 510 rang Sud.

Le tout est signifié entre 12h et 18h, ce 23 août 2024.

Lors de cette assemblée, les sujets suivants seront discutés :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. MANDAT POUR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL**
- 4. STATUT D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉE #130099**
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS (20 MINUTES)**
- 6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel ce 23 août 2024.

Reynald Castonguay
Directeur général, Greffier-trésorier